

Lancement de la consultation publique

Sur les services administratifs destinés aux citoyens et entreprises

Dans le cadre de la concrétisation de l'approche participative dans le processus de réforme et de modernisation de l'action publique objet du décret gouvernemental n°2020-605 relatif à la révision des procédures administratives exigées pour les usagers de l'administration, une consultation publique est lancée sur les procédures et services administratifs afin de permettre aux citoyens et entreprises économiques de signaler les difficultés rencontrées dans leurs relations avec l'administration et de proposer de nouvelles idées et mesures afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des services publics et de les adapter au mieux à leurs besoins et attentes.

Le projet de simplification des procédures administratives consiste à mettre en place un processus global pour la révision des procédures administratives orientées vers les citoyens et les entreprises économiques selon une méthodologie unifiée, et ce, en vue de faciliter l'accès aux prestations administratives, d'améliorer la relation entre l'administration et les usagers, de booster l'environnement des affaires et de stimuler les investissements.

La consultation publique, qui débutera le 01 juin au Ministère du Transport et s'étalera jusqu'au 30 juin 2022, couvrira environ 250 procédures inventoriées par les groupes de travail créés au sein du Ministère du Transport

La participation à la consultation en ligne est possible à travers le lien électronique suivant :

<http://fr.e-participation.tn/consultation/168/14-consultation-publique-sur-la-simplification-des-procedures-administratives-du-ministere-du-transport.htm>

Le questionnaire comprend quatre thèmes principaux comme suit :

- Premier axe : **Facilité de la procédure** en termes de disponibilité des données nécessaires, la facilité de constitution du dossier, les conditions exigées...
- Deuxième axe : **Qualité d'exécution de la procédure** principalement liée à l'adéquation des délais, des frais octroyés et du degré de coordination entre les administrations...
- Troisième axe : **Traitement des pétitions et des suggestions** des usagers.

- Quatrième Axe : **Perspectives de révision de la procédure** à travers les propositions de simplification, de révision ou de suppression.

En parallèle à la consultation en ligne, il y aura recours à des questionnaires ciblant un échantillon d'utilisateurs par courrier électronique afin de s'adapter au mieux avec la nature et les caractéristiques des utilisateurs et de garantir la réussite de la consultation.

Pour plus d'informations et pour participer à l'évaluation, vous pouvez contacter :

- E-mail: aref.alouane@transport.state.tn
- Tel: 71905026